



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 6681

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport publié par plusieurs experts judiciaires concernant le quartier disciplinaire de la prison de Fleury-Mérogis. Infiltrations d'eau, absence de lumière, saleté, manque d'espace, sont dénoncés dans ce rapport demandé par l'Observatoire international des prisons. Il souhaite savoir si le gouvernement du pays des droits de l'homme compte agir pour remédier à cette situation qui fait honte à notre système carcéral.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle porte une grande attention à la situation des établissements pénitentiaires et notamment à celle de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. L'état de vétusté de certains quartiers de cet établissement nécessitant une rénovation lourde a bien été pris en compte dans la programmation immobilière et budgétaire du ministère de la justice. L'ensemble de ce site sera entièrement réhabilité afin qu'il retrouve son entière efficacité et adaptation à la population pénitentiaire et au personnel. Des efforts très importants seront réalisés jusqu'en 2012 pour rénover cette structure. Plus de 380 MEUR seront investis dans ces travaux. Cependant, dès la fin du premier trimestre 2008, le quartier disciplinaire actuel sera remplacé par un nouveau quartier intégralement rénové et réorganisé.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6681

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6083

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 838